



CA Lannion-Trégor Communauté (Siren : 200065928)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Lannion
Arrondissement	Lannion
Département	Côtes-d'Armor
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	12/09/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Gervais EGAULT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	1 Rue Monge
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	22300 LANNION
Téléphone	02 96 05 09 00
Fax	02 96 05 09 01
Courriel	communaute.agglomeration@lannion-tregor.com
Site internet	www.lannion-tregor.com

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	103 934
-----------------------------	---------

Densité moyenne 112,55

Périmètre

Nombre total de communes membres : 57

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
22	Berhet (212200067)	281
22	Camlez (212200281)	857
22	Caouënnec-Lanvézéac (212200307)	926
22	Cavan (212200349)	1 586
22	Coatascorn (212200414)	259
22	Coatréven (212200422)	512
22	Kerbors (212200851)	294
22	Kermaria-Sulard (212200901)	1 122
22	Langoat (212201016)	1 177
22	Lanmérin (212201107)	596
22	Lanmodez (212201115)	409
22	Lannion (212201131)	21 154
22	Lanvellec (212201198)	605
22	La Roche-Jaudy (200084168)	3 295
22	Le Vieux-Marché (212203871)	1 302
22	Lézardrieux (212201271)	1 619
22	Loguivy-Plougras (212201313)	805
22	Louannec (212201347)	3 198
22	Mantallot (212201412)	241
22	Minihy-Tréguier (212201529)	1 288
22	Penvénan (212201669)	2 567
22	Perros-Guirec (212201685)	7 359
22	Plestin-les-Grèves (212201941)	3 732
22	Pleubian (212201958)	2 338
22	Pleudaniel (212201966)	950
22	Pleumeur-Bodou (212201982)	3 963
22	Pleumeur-Gautier (212201990)	1 202
22	Plouaret (212202071)	2 244
22	Ploubezre (212202113)	3 848
22	Plougras (212202170)	430
22	Plougrescant (212202188)	1 189
22	Plouguiel (212202212)	1 782
22	Ploulec'h (212202246)	1 629
22	Ploumilliau (212202261)	2 522
22	Plounérin (212202279)	805
22	Plounévez-Moëdec (212202287)	1 491
22	Plouzélambre (212202352)	219
22	Plufur (212202386)	545
22	Pluzunet (212202451)	963
22	Prat (212202543)	1 124

22	Quemperven (212202576)	413
22	Rospez (212202659)	1 843
22	Saint-Michel-en-Grève (212203194)	462
22	Saint-Quay-Perros (212203244)	1 338
22	Tonquédec (212203400)	1 231
22	Trébeurden (212203434)	3 878
22	Trédarzec (212203475)	1 081
22	Trédrez-Locquémeau (212203491)	1 494
22	Tréduder (212203509)	197
22	Trégastel (212203533)	2 621
22	Trégrom (212203590)	434
22	Tréguier (212203624)	2 674
22	Trélévern (212203632)	1 269
22	Trémeil (212203665)	410
22	Trévou-Tréguignec (212203798)	1 580
22	Trézény (212203814)	364
22	Troguéry (212203830)	217

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 57

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>-collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, dans le cadre du SMITRED OUEST D₂ARMOR pour ce qui concerne le traitement,</i>
- Lutte contre les nuisances sonores <i>-lutte contre les pollutions de toute nature : lutte contre la prolifération des algues vertes, contre la pollution de l'air et les nuisances sonores,</i>
- Lutte contre la pollution de l'air
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Autres actions environnementales <i>-Mise en œuvre d'actions de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (hors production d'eau potable), dont les actions de restauration et d'entretien des cours d'eau et des zones humides ; -Elaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ; -élimination des déchets inertes provenant des déchèteries ; -aide aux communes pour mener des actions de protection collective et d'aménagement des sites et zones naturelles sensibles, en particulier l'espace littoral, par la coordination des moyens et par l'appui au montage de dossier et à la mise en œuvre de travaux, -actions de sensibilisation à l'environnement et au patrimoine local, -construction, aménagement, entretien et</i>

gestion de tout équipement d'intérêt communautaire, -Contribution à la préservation des habitats et des espèces d'intérêt européen en assurant les missions d'opérateur pour le site NATURA 2000 « Côte de Granit Rose, des îles Milliau à Tomé, archipel des Sept-Iles ».

- Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement

Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

dans le délai de 2 ans à compter de la fusion, compétence facultative exercée dans le périmètre de LTC, sur les territoires issues de la CC de Beg ar C'hra et de la CC Centre Trégor

- Action sociale

Action sociale et politique en faveur des personnes âgées et/ou dépendantes -Réflexion en vue de la mise en œuvre de services communautaires d'aide au maintien à domicile des personnes âgées et/ou dépendantes, -Réflexion pour la réalisation de locaux destinés à l'accueil de services publics liés à la santé, -Réflexion sur l'accueil et l'hébergement des personnes âgées et dépendantes du territoire communautaire.

- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance

- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

créé suite à la fusion de LTA et de la CC Beg ar C'hra pour gérer les structures existantes sur le périmètre de la CC de Beg ar C'hra

- Maisons de santé pluridisciplinaires

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs de lutte et de prévention de la délinquance, programmes d'actions définis dans le Contrat de ville communautaire le financement de la Mission Locale

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire, pour être reconnues d'intérêt communautaire les zones d'activité existantes doivent être en cohérence avec le SCOT approuvé le 12 décembre 2001 et être génératrices de nouvelles ressources. toute création ou extension de zones d'activités publiques sur le territoire de la communauté est d'intérêt communautaire

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

équipements et services sportifs et culturels d'intérêt communautaire - construction, aménagement, entretien et gestion des équipements et des services culturels et sportifs d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les équipements sportifs et culturels répondant aux critères suivants : - l'équipement permet de maintenir, d'accroître ou d'enrichir une offre de qualité et de proximité, - l'attractivité de l'équipement permet de répondre aux attentes et aux besoins du plus grand nombre, - l'équipement est ouvert dans les mêmes conditions à tous les résidents du territoire communautaire, - l'équipement permet d'affirmer le rayonnement et l'identité de l'espace communautaire, - l'équipement participe à un aménagement pertinent et équilibré du territoire. - La salle de sport de Cavan et son plateau sportif, - La salle de sport de Prat, - La salle de sport de Pluzunet.

- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche

enseignement supérieur et recherche - le soutien à la réalisation des équipements de Recherche et d'Enseignement Supérieur, notamment ceux inscrits au Contrat de plan Etat-Région, - toute action visant au développement et à l'accompagnement des programmes de Formation et de Recherche nécessaires à l'équilibre durable du bassin d'emploi. Sont considérées d'Enseignement Supérieur toutes les formations post-bac ou équivalent.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Politique d'animation culturelle Sont reconnues d'intérêt communautaire les actions et politiques suivantes : -L'animation culturelle du site des anciennes Papeteries Vallée, -Le soutien aux associations et manifestations contribuant au développement de la pratique et de la diffusion culturelles sur l'ensemble du territoire communautaire ou ayant un rayonnement supra communautaire

- Activités sportives

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

aménagement de l'espace communautaire-élaboration, révision et suivi du schéma directeur (SCOT) et schéma de secteur,

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

-création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire : Sont d'intérêt communautaire les ZAC qui accueillent exclusivement des activités économiques. -organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi.

- Constitution de réserves foncières

-La constitution de réserves foncières nécessaires à la mise en œuvre des compétences communautaires concernant l'aménagement des espaces d'activités

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

-organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi.

- Transport scolaire

- Organisation des transports non urbains

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

- Plans de déplacement urbains

- Etudes et programmation

-La participation à l'élaboration et la mise en œuvre d'une charte de Pays et aux structures et programmes d'aménagement et de développement contractuels pouvant être initiés par l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, le Pays mixte. -L'organisation d'une concertation entre communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme,

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- Parcs de stationnement

voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire-création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire- Sont d'intérêt communautaire : -l'étude et la coordination du schéma routier des voies structurantes du territoire communautaire, -le nouveau franchissement du Léguer à Lannion, en aval du pont de Viarmes, -la création de voies dans les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire. -création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire : Sont d'intérêt communautaire les parcs de stationnement aménagés par la communauté dans le cadre de la construction ou l'aménagement de nouveaux équipements d'intérêt communautaire.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

- coordination et développement du tourisme En matière de développement touristique : -l'accueil, l'information, la promotion, l'animation touristique et la commercialisation de prestations de services ou de produits touristique, en cohérence avec Côtes d'Armor Tourisme ainsi que le Comité Régional du Tourisme et en s'appuyant sur le Pays Touristique et l'Office de Tourisme communautaire structuré sous forme d'EPIC. -L'aménagement et le développement touristique en lien avec l'EPIC et le Pays Touristique : -élaboration d'un schéma de développement touristique, -élaboration d'un schéma communautaire des sentiers de randonnée, -élaboration et mise en œuvre d'un schéma de signalétique touristique, -aménagement d'équipements touristiques publics structurants n'ayant pas d'équivalent communal, -soutien aux activités et projets contribuant par leur contenu et/ou leur dimension à l'animation et la promotion touristique du

territoire. Développement du tourisme dans tous les pôles touristiques de la communauté d'agglomération pour aboutir à un développement équilibré et harmonieux du tourisme sur l'ensemble du territoire communautaire. Les pôles touristiques sont les suivants : le pôle de la « Côte de Granit Rose », constitué par les communes de Trégastel, Trébeurden, Pleumeur-Bodou ; le pôle « Nord Est », constitué par les communes de Saint Quay Perros, Louannec, Trélévern, Trévou-Tréguignec et Kermaria-Sulard ; Le pôle de « la Baie de Lannion », constitué par les communes de Lannion, Ploubezre, Ploulec'h et Rospez ; Le pôle de « la Lieue de Grève » constitué par les communes de Trédrez-Locquémeau, Saint-Michel-en-Grève, Ploumilliau, Tréduder, Plufur, Plouzélambre, Trémel, Plestin-les-Grèves. r à un développement équilibré et harmonieux du tourisme sur l'ensemble du territoire communautaire.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire-programme local de l'habitat,

- Politique du logement non social

- Politique du logement social

-politique du logement, notamment du logement social, d'intérêt communautaire, à ce titre sont d'intérêt communautaire : l'acquisition, la création et la gestion des aires de grand passage pour les Gens du Voyage

- Action et aide financière en faveur du logement social

-actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire, : est d'intérêt communautaire la coordination de la programmation des logements sociaux. -réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat, -actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées, Est d'intérêt communautaire le financement du Fonds de Solidarité pour le Logement

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Sont reconnus comme d'intérêt communautaire : -la réalisation des études sur l'habitat, la mise en place d'un schéma directeur, les démarches d'accompagnement et la réalisation d'opérations programmées, -la mise en œuvre et l'animation d'opérations collectives de type Programme Local de l'Habitat (PLH) et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),

- Amélioration du parc immobilier bâti

-amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire : Est d'intérêt communautaire la mise en œuvre d'opération aidées d'amélioration du logement.

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

- Délégations des aides à la pierre (article 61 - Loi LRL)

Infrastructures

- Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain

- Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national, halles, foires

Transfert de la compétence "abattoir" en vue de la construction d'un nouvel abattoir de proximité.

Autres

- Acquisition en commun de matériel

Mutualisation d'achats pour le compte de communes membres. Achat pour mise en commun de matériels dont l'utilisation occasionnelle ne justifie pas l'acquisition par une commune.

- Collecte des contributions pour le financement du SDIS

- NTIC (Internet, câble...)

Information et communication-La communauté de communes réalise et édite les supports d'information sur l'activité communautaire (revue, site internet, plaquettes thématiques). La communauté organise et gère les points Cybercommune et assimilés. La communauté participe ou contribue à des manifestations de communication et de promotion du territoire.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Création et gestion des maisons de services au public

- Autres

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
22	Syndicat départemental d'énergie des Côtes-d'Armor (200046175)	SM fermé	623 633
22	SMITRED Ouest-Armor (252203161)	SM fermé	180 324
35	MEGALIS BRETAGNE (253514491)	SM ouvert	3 496 049
22	SMAEP de Goas Koll - Traou Long (200090124)	SM fermé	10 724
22	SM aéroport de Lannion Côte de Granit (252203674)	SM ouvert	103 934
22	Vigipol (252901343)	SM ouvert	740 529
22	SM de Kerjaulez (252202460)	SM fermé	28 160
22	SM départemental d'AEP pour les Côtes-d'Armor (252202189)	SM ouvert	622 373
22	SM des eaux du Jaudy (200050698)	SM fermé	14 067
22	SMAEP des sources de Kerloazec (252200100)	SM fermé	6 200
22	SM du planétarium de Bretagne (200004919)	SM ouvert	103 934

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)